

# Formation

## L'ACCES AU TRAVAIL DES PERSONNES ETRANGERES EN FRANCE



**Jeudi 5 mars 2026 – 9h à 17h**

L'accès au séjour pour raisons professionnelles constitue une des deux principales catégories de motif de séjour en France. Les démarches administratives liées à ce séjour spécifique ont considérablement évolué depuis le 1er Mai 2021. Cette journée propose un état des lieux à la lumière de la réglementation en vigueur.

### Objectifs

- Connaître le cadre législatif et réglementaire de l'accès au travail des personnes étrangères
- Identifier les différents titres de séjour délivrés pour un motif lié à l'activité professionnelle
- Maîtriser la procédure d'accès au travail salarié
- Savoir évaluer la situation d'une personne étrangère, l'informer et l'orienter

### Contenus

- Le droit au séjour des personnes étrangères pour motif professionnel
- Les différents titres de séjour
- La procédure d'autorisation de travail en ligne
- Le changement de statut
- L'admission exceptionnelle au séjour pour motif professionnel
- Lieux et sites ressources

**Prérequis** Avoir suivi la formation « Les fondamentaux du droit au séjour des personnes étrangères en France » ou justifier d'une formation ou activité équivalente

**Public** Etudiant·es, volontaires en service civique, bénévoles et professionnel·les en lien avec le public migrant

**Intervenante** Aline COCCHI, juriste ADDCAES spécialisée en droit des étrangers

**Lieu** Chambéry (à préciser lors de la convocation)

**Inscription** 200€ pour les professionnel·les et volontaires en service civique  
Prix libre à l'inscription pour les bénévoles, étudiant·es et stagiaires

**Renseignements** 04 79 72 43 49 [contact@addcaes.org](mailto:contact@addcaes.org)

**Inscription en ligne avant le 26 février 2026 :**

[Etudiant·es, bénévoles](#)

[Volontaires en service civique, professionnel·les](#)

**L'ADDCAES est un organisme de formation déclaré sous le n.° 82 73 0037773. Elle est référencée sur le Datadock et certifiée QUALIOPi au titre de la catégorie « actions de formation »**

